

Subventions aux associations : avances 2013

Le rapporteur,

➤ La commission « vie associative », qui s'est réunie le 7 mars dernier, propose le versement d'un acompte aux associations susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie.

Ce montant, qui sera déduit de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2013, ne préjuge en rien des décisions qui pourront être prises ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

le versement d'un acompte aux associations suivantes :

| | |
|-------------------|----------|
| - COP | 35 000 € |
| - FONJEP | 10 000 € |
| - MJC | 90 000 € |
| - PACÉ-KONNA | 1 500 € |
| - PACÉ-SOLIDARITÉ | 1 800 € |
| - PACÉ EN COURANT | 1 500 € |

VOTE : à l'unanimité